

APPEL A CANDIDATURE.

Commission Consultative Communale de la Personne Handicapée.

C.C.C.P.H.



Commission Consultative Communale
de la Personne Handicapée

Le Conseil Communal renouvelle la Commission Consultative Communale de la Personne Handicapée.

La Commission a pour mission d'étudier les problèmes spécifiques de la Personne handicapée et de formuler des propositions en vue de promouvoir son intégration à l'échelle communale.

Conditions pour être membre de cette Commission :

- Etre âgé de 18 ans au moins ou être émancipé.
- Ne pas être déchu de ses droits civils et politiques.
- Etre domicilié à Brunehaut et être reconnu « *handicapé* » par un organisme officiel
Ou être domicilié à Brunehaut et être Parent d'un enfant handicapé,
Ou représenter une association œuvrant dans le domaine de l'aide aux personnes handicapées et active sur le territoire de la commune de Brunehaut ou de ses environs.

Intéressé ? Transmettez-nous votre candidature via le formulaire ci-annexé, avec la preuve de votre reconnaissance comme personne handicapée et une lettre de motivation,
par courrier à l'adresse suivante :

Administration Communale de Brunehaut
A l'attention du Collège Communal
Rue Wibault Bouchart, n° 11
7620 – Bléharies (Brunehaut)

ou par mail : celine.wilmotte@commune-brunehaut.be

Renseignements : Madame Clara Hurbain, Présidente du C.P.A.S

Agent traitant : Céline Wilmotte 069/36.29.71 ; celine.wilmotte@commune-brunehaut.be